

**Quatrième Réunion des États parties à la
Convention sur les armes à sous-munitions
Du 9 au 13 septembre, Lusaka, Zambie**

Déclaration du Canada sur la destruction de ses stocks

Monsieur le Président,

J'aimerais donner un aperçu des efforts déployés par le Canada pour détruire ses stocks d'armes à sous-munitions.

Au cours des trois dernières décennies, il a possédé deux types d'armes à sous-munitions : l'arme à dispersion (CBU) air-sol Mk20 Rockeye et une munition classique bivalente améliorée (DPICM) basée au sol, le projectile M483A1 de 155 mm.

Le Dépôt de munitions des Forces canadiennes de Dundurn, en Saskatchewan, au Canada, a détruit les stocks de munitions Rockeye. Leur destruction s'est faite par détonation à ciel ouvert au moyen de détonateurs électriques, d'agents de sautage et d'explosif C4.

Le programme de destruction s'est échelonné sur deux ans et s'est terminé en septembre 2006. Il a permis de détruire plus de 248 000 sous-munitions contenues dans 826 bombes. La zone de détonation a ensuite été ratissée afin de neutraliser les munitions non explosées. Aucune munition non explosée n'a été trouvée, de sorte qu'il a été possible de confirmer la détonation complète de ces stocks. Les restes de munitions ont ensuite été enlevés, analysés pour éliminer les matières explosives résiduelles et marqués en vue de leur démilitarisation ultérieure.

Tel que nous l'avons déclaré l'année dernière, il reste maintenant à détruire les stocks de DPICM. À la fin de 2006, la totalité de ces 12 600 projectiles ont été inscrits à l'inventaire des stocks excédentaires et, en janvier 2007, ils ont cessé de figurer sur la liste des munitions utilisables en situation opérationnelle. Étant donné la quantité importante de projectiles à éliminer et le travail qu'implique leur destruction par détonation à ciel ouvert, il a été convenu que la meilleure option consistait à sous-traiter la destruction.

Par ailleurs, en décembre 2011, tel que nous l'avons souligné dans notre rapport volontaire de 2012 en application de l'article 7, le Canada a détruit

trois projectiles contenant 264 sous-munitions. L'objectif consistait à établir des instructions permanentes pour la démilitarisation des munitions par détonation à ciel ouvert, comme solution de rechange à la démilitarisation commerciale, au cas où cela serait nécessaire.

En juillet 2012, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), l'organisme chargé de la passation des marchés publics pour le gouvernement du Canada, a fait savoir à l'industrie, dans le cadre de son processus d'appel d'offres concurrentiel, que le ministère de la Défense nationale devait procéder à la démilitarisation et à l'élimination de ses stocks de DPICM. L'appel d'offres pour l'élimination a été publié en avril 2013 et il est probable que le contrat soit accordé au cours de la prochaine année.

Après l'octroi de ce contrat, on estime qu'il faudra probablement de 12 à 24 mois pour achever la destruction de toutes les munitions. La longueur de ce processus s'explique par la rigueur dont fait preuve le Canada en ce qui concerne les questions réglementaires, le respect des normes environnementales et la passation des marchés.

En résumé, le Canada veille activement à la démilitarisation de ses stocks restants d'armes à sous-munitions. Nous sommes convaincus que, dès que la Convention entrera en vigueur pour le Canada, nous pourrons respecter les obligations énoncées à l'article 3.

Merci.